



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

RMI

Question écrite n° 67042

Texte de la question

M Jean-Claude Lefort attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'intégration sur les difficultés que rencontrent de nombreux jeunes, qui, n'ayant pas trouvé de premier emploi, n'ont aucune ressource pour vivre. Ces jeunes gens, souvent totalement à la charge de leurs parents, vivent dans des conditions matérielles et morales extrêmement pénibles et n'ont aucune possibilité de s'extraire de cela du fait de leur dépendance familiale. Aussi, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour que ces jeunes se voient ouvrir le droit au revenu minimum d'insertion, ce qui leur permettrait de mieux assurer les démarches qu'ils ont à effectuer.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Parlement n'a pas retenu l'hypothèse d'une extension du RMI aux jeunes de moins de vingt-cinq ans. Cette position a été adoptée par la quasi-totalité des parlementaires lors du vote de la loi du 29 juillet 1992. Le Gouvernement n'a aucune raison de modifier cette ligne. Il ne s'agit pas pour autant de laisser sans soutien les jeunes de moins de vingt-cinq ans qui se trouvent dans la situation très difficile décrite par l'honorable parlementaire. C'est pour cela que le Gouvernement et le Parlement ont amélioré le dispositif de prise en charge de ces jeunes, notamment dans quatre directions : renforcement des dispositifs d'accès à l'emploi et à la formation (800 000 jeunes ont accédé à ces mesures en 1992) ; octroi de l'allocation de logement dont la généralisation est effective depuis le 1er janvier 1993 ; prise en charge obligatoire par les départements de la cotisation d'assurance maladie des jeunes sans ressource ; généralisation et renforcement des Fonds d'aide aux jeunes qui permettent localement de soutenir par une aide financière les efforts d'insertion de ces jeunes. Les crédits ouverts en loi de finances pour 1993 s'élèvent à 136 millions de francs, en augmentation de 50 p 100 sur 1992. Ils seront complétés d'une somme équivalente par les départements.

Données clés

Auteur : [M. Lefort Jean-Claude](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67042

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : affaires sociales et intégration

Ministère attributaire : affaires sociales et intégration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 1993, page 450